

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 22 septembre au 13 octobre 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan »**

Cinq observations sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Alpes Mancelles » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

Une observation est favorable au projet et quatre portent sur la chasse et n'ont pas de lien avec l'objet de l'arrêté. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.